



La 3ème PrépaMétiers

publié le 12/03/2021

Classe de troisième
« prépa-métiers »

Présentation 2021 pour tous les 4èmes



POUR QUI ?

Élèves de 4ème :

- ▼ Volontaires, prêts à construire un projet de formation dans la voie professionnelle en particulier
- ▼ Indécis sur le choix d'un métier ou d'une spécialité

C'EST QUOI ?

Une classe de 3ème dont l'objectif est de :

- ▼ Réussir le DNB
- ▼ Maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- ▼ Découvrir le monde professionnel,
- ▼ Construire et réussir son projet d'orientation

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS



Enseignement	Horaire hebdomadaire indicatif
Français	4 heures
Mathématiques	3,6 heures
Histoire - Géographie Enseignement Moral et Civique	3 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,6 heures
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignements de sciences et technologie	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Consolidation	2 heures (1h français + 1h mathématiques)
Enseignements de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles (DPMFP)	6 heures
Total	30 heures

Tous les enseignements participent à l'accompagnement à l'orientation de 36 heures annuelles. Au total s'ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe. Les PSC1 (Certificat prévention et secours civiques de niveau 1), ASBR2 (Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2) et certification numérique, sont inclus dans les 30 heures. En plus de la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire, 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion à l'appréciation de l'équipe pédagogique en lien avec le projet personnel de l'élève.

COMMENT S'INFORMER ?

- Se renseigner auprès du professeur principal au cours du 2^e trimestre
- Échanger avec ses représentants légaux sur le projet
- Solliciter un rendez-vous avec le(a) psychologue de l'éducation nationale
- ...

COMMENT CANDIDATER ?

- Demander la « fiche à destination des parents », la lire attentivement et compléter la fiche de candidature. Demander de l'aide si nécessaire à votre professeur principal
- Préparer les documents à joindre au dossier



Le choix des lycées professionnels (LP) ou de réseaux de LP ne doit pas se faire en fonction des spécialités de CAP ou de bac Pro préparées dans ces établissements. En effet, la scolarisation en 3^{ème} PM dans un LP ne constitue pas une pré-affectation pour rester dans ce LP après la 3^{ème} PM

ET APRÈS,

Le principal du collège envoie les dossiers à la DSDEN (inspection académique). Une commission d'admission étudie l'ensemble des dossiers. Le principal de chaque collège informe les familles de l'admission ou non du candidat en 3^{ème} PM :

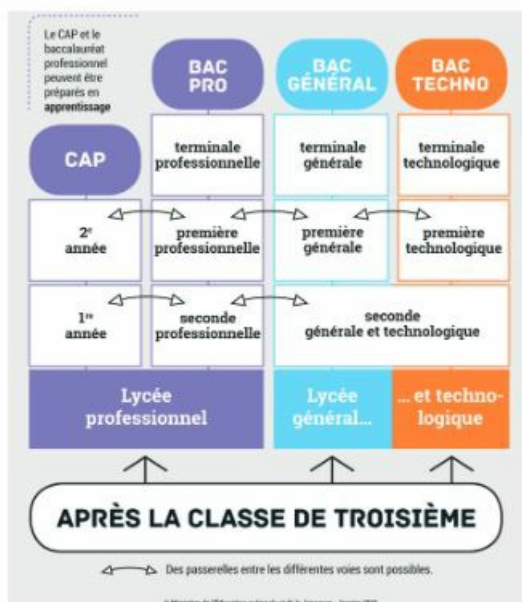
- En cas d'admission, les responsables légaux procèdent à l'inscription de leur enfant dans le lycée professionnel d'affectation
- En cas de non admission, l'élève poursuit en classe de troisième générale de son collège d'origine.

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'ADMISSION

- Motivation
- Résultats scolaires de la 4^{ème}
- Implication dans le parcours avenir
- Engagement

QUELLES POURSUITES D'ÉTUDES APRÈS LA 3^{ÈME} PM ?

Les élèves poursuivent prioritairement en seconde professionnelle (2^e bac Pro), sous statut scolaire ou en apprentissage. La poursuite en 2^e générale et technologique est possible.



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Document joint

flyer_3e_pre_pa_me_tiers_vf-1 (PDF de 467.7 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.